

Observatoire

Régional

des

DES - FRET MARITIME - FRET AERIEN
PASSAGERS - TRAFFIC DE PASSAGERS
- MANIFESTATIONS - ADRESSES UTILES

STATISTIQUES DES TRANSPORTS EN GUADELOUPE

Transports



Juin 2005

Sommaire

EDITORIAL01

TRANSPORT DE MARCHANDISES02

- Transport terrestre de marchandises
- Fret maritime
- Fret aérien

TRANSPORT DE PERSONNES08

- Transport terrestre de voyageurs
- transport maritime de passagers
- Transport aérien de passagers

DOSSIER D'ACTUALITÉS12

- plan de déplacement urbain

INFORMATIONS UTILES13

- Manifestation

EDITORIAL

Depuis quelques mois, il existe un observatoire régional du transport (ORT) à la Direction Départementale de l'équipement.

Les principales missions de l'ORT de la Guadeloupe sont :

-d'être un lieu d'échanges entre les professionnels et les utilisateurs du transport de marchandises et de voyageurs, les institutions, les services de l'État, et toute autre personne morale intéressée par l'activité des transports dans la région.

-D'offrir les éclairages utiles aux politiques publiques en proposant des outils d'aide à la décision par la réalisation d'enquêtes, d'études.

-De collecter, de traiter et de diffuser des informations statistiques relatives aux transports maritime, aérien et terrestre.

Pour répondre à l'objectif de diffusion de l'information statistique, l'ORT de la Guadeloupe vous présente le premier numéro de son magazine semestriel.

Ce magazine se compose de deux grandes parties.

La première est consacrée à la présentation de statistiques descriptives des différents modes de transport.

La seconde intitulée le « DAT » : Dossier d'Actualité Transport, traitera d'un sujet relatif à l'actualité du transport (sujet d'aménagement du territoire, réglementation, analyse statistique plus approfondie...)

Le fonctionnement de l'ORT, s'effectue sur un mode partenarial. Je remercie le Port autonome, la CCI, l'INSEE, l'ADEME de la Guadeloupe, pour leur participation à cette première édition.



Le Directeur Départemental de l'Équipement

Jean-Michel MAURIN

Transport Terrestre

TRANSPORT DE MARCHANDISES

■ Caractéristiques des entreprises de transports de marchandises

Au 31 décembre 2004, le fichier des entreprises de transport de marchandises comptait 575 entreprises inscrites.

La répartition des entreprises par forme juridique indique que les entreprises sont majoritairement des entreprises individuelles.

Ainsi, les EI représentent 79 % des entreprises inscrites devant les SARL qui se trouvent en seconde position avec un total de 104 entreprises soit, 18 %.

Les EURL sont placées en troisième position avec un total de 12 entreprises, qui représentent 2 % du nombre des entreprises inscrites.

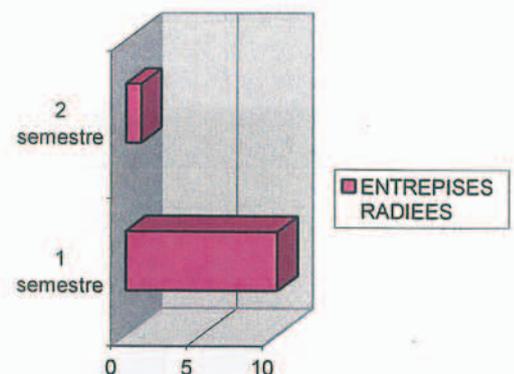
FORMES JURIDIQUES	TOTAL
ENTREPRISES INDIVIDUELLES	461
SARL	104
SA	2
SNC	1
EURL	12
GIE	0
COOPERATIVES	6
TOTAL	586

■ Évolution des Radiations d'entreprises de marchandises en 2004

Au 1^{er} janvier 2004, le fichier des entreprises de transport de marchandises comptait 586 entreprises inscrites.

Au cours de l'année 11 entreprises ont été radiées.

Les radiations sont d'origines diverses. La plupart des entreprises cessent leur activité en raison du décès de leur dirigeant ou de l'insuffisance de l'activité.

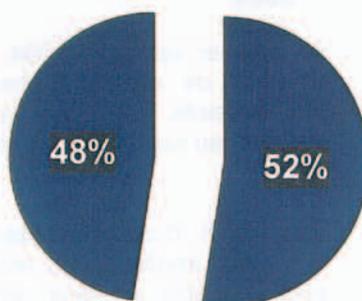


■ Autorisations supplémentaires de transport de marchandises émises en 2004

Au cours de l'année 2004, quarante nouvelles autorisations ont été délivrées aux professionnels du transport de marchandises.

Au premier semestre, 52 % des autorisations ont été émises contre 48 % au second trimestre.

Ces autorisations ont été délivrées après examen du dossier du demandeur et analyse de l'activité de l'entreprise.



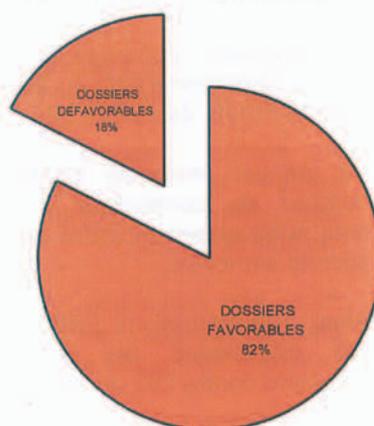
■ Capacité financière des entreprises de transport de marchandises

Chaque année, les entreprises de transport doivent déclarer leur capacité financière.

Durant l'année 2004, cent quatre vingt dix neuf entreprises ont fait leur déclaration.

Les entreprises ont en majorité une capacité financière satisfaisante au regard des critères de la loi.

Ainsi, 82 % des dossiers ont reçu une suite favorable, contre 18 % défavorables.



TRANSPORT
DE MARCHANDISES

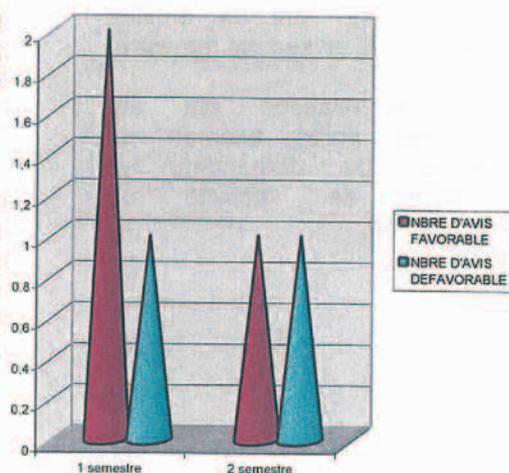
■ Avis de défiscalisation de transport de marchandises émis en 2004

Au premier semestre 2004, trois dossiers de défiscalisation ont été déposés, et deux autres dossiers au second semestre.

Ainsi, c'est 1 082 220 euros qui ont été attribués aux entreprises pour le renouvellement de leur matériel roulant.

Sur les 5 dossiers traités au cours de l'année, 3 ont reçu un avis favorable et deux ont été défavorables.

Le montant de la défiscalisation qui a été accordé au cours de l'année 2004 pour l'ensemble des dossiers favorables a été de 670 000 euros au premier semestre, et de 412 220 euros au second.



■ Évolution de la formation initiale minimale obligatoire (FIMO) et de la formation continue obligatoire de sécurité (FCOS) marchandises

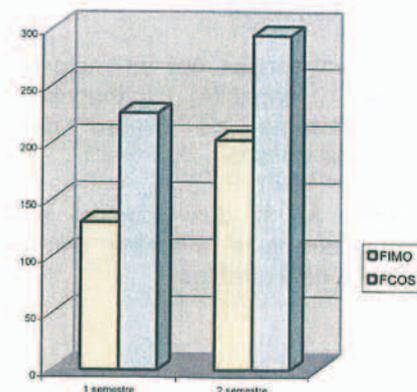
332 nouveaux conducteurs ont reçu la formation FIMO en 2004. Pour la FCOS, ils étaient 520.

Au total, 852 conducteurs ont été formés au cours de l'année par les organismes de formation agréés du département.

Au premier semestre 2004, le nombre de conducteur formé était relativement moindre qu'au second semestre.

Ainsi, 130 formations FIMO ont été dispensées au premier semestre contre 202 au second.

La formation FCOS suit la même tendance, avec 43, 46 % de conducteurs formés au premier semestre contre 56, 53 % au second.

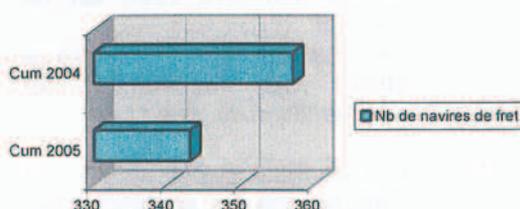


Navires de fret entrés au premier trimestre 2005

Le nombre cumulé de navire de fret pour le premier trimestre 2005 est de 343.

La variation du premier trimestre 2005 comparée au premier trimestre 2004 fait apparaître une diminution de 4 % du nombre de navire de fret entré.

Comparaison du nombre de navires de fret entrés du 1er trimestre 2004 et du premier trimestre 2005

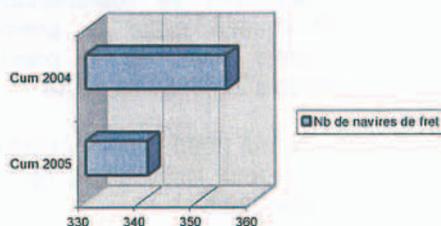


Navires de fret sorties au premier trimestre 2005

355 navires de fret sont sortis de la Guadeloupe au premier trimestre 2004, contre 341 au premier trimestre 2005.

La variation du nombre de navire de fret sortie entre les premiers trimestres est de moins 4 %.

Comparaison du nombre de navires de fret sorties du premier trimestre 2004 et du premier trimestre 2005



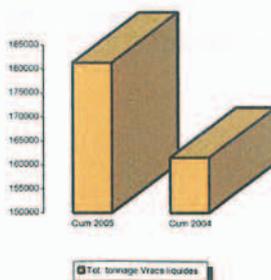
Évolution du tonnage d'hydrocarbure entre le premier trimestre 2004 et le premier trimestre 2005

Le département de la Guadeloupe est un gros consommateur d'hydrocarbures.

La comparaison entre le premier trimestre 2004 et le premier trimestre 2005 indique une nette augmentation.

Ainsi, alors qu'en 2004 le tonnage importé était de 161 497 tonnes

en 2005, ce tonnage à augmenté de 12 % pour atteindre un total de 181 321 tonnes.



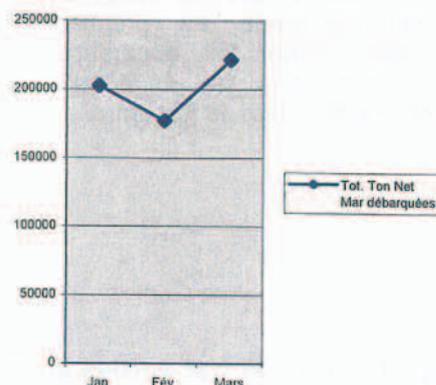
■ Tonnage de marchandises débarquées au premier trimestre 2005

Le tonnage total net de marchandises débarquées au premier trimestre 2005 est de 601 616.

Par rapport au 1^{er} trimestre 2004, cela représente une augmentation de plus 11 %.

Une analyse approfondie pour cette période fait apparaître une absence de tonnage de sable local au cours du premier trimestre. L'engrais par contre subit une augmentation de 48 % et passe de 2100 t au premier

trimestre 2004 à 3100 t au premier trimestre 2005.



■ Tonnage de marchandises embarquées au premier trimestre 2005

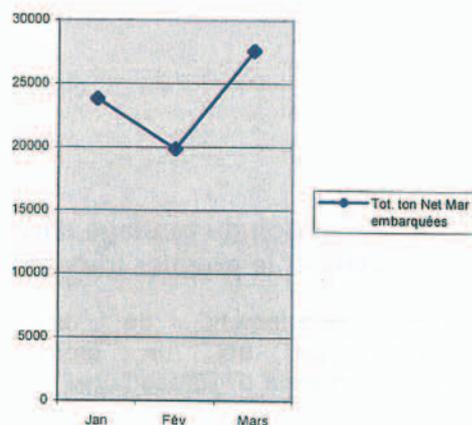
La variation comparée du tonnage net de marchandises embarquées entre le premier trimestre 2004 et le premier trimestre 2005 est négative.

Le cumul 2005 est de 71 274 t, soit un total inférieur de 15 % à l'année 2004.

Au cours du premier trimestre 2005, il n'y a eu aucune sortie de sucre brut.

Le total de marchandises diverses non conteneurisées est en augmentation de 3 % par rapport à 2004, alors que les marchandises diverses conteneurisées sont en recul de moins 19 % pour un total cumulé en 2005 de 5 235 t.

Le tonnage de vracs liquides pour la période fait un bond de plus 29 % par rapport au premier trimestre 2004 pour atteindre un total de 6 520 t.



Fret Aérien

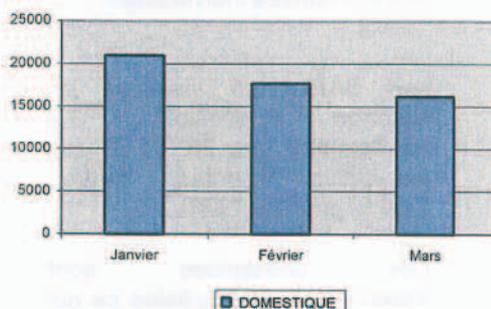
TRANSPORT DE MARCHANDISES

Trafic fret du réseau domestique aéroport pôle caraïbe au premier trimestre 2005

Le trafic fret du réseau domestique est en diminution. Il passe de 20 950 Kg en janvier 2005 pour atteindre 16 169 kg en mars.

L'aéroport de Grand-Case à Saint-Martin est le premier pour le fret importé soit 14 307 Kg ainsi que pour l'exportation soit, 350 621 Kg.

Marie-Galante très faible en importation avec 319 kg, se trouve en 2^{ème} position pour l'export avec 2249 Kg.

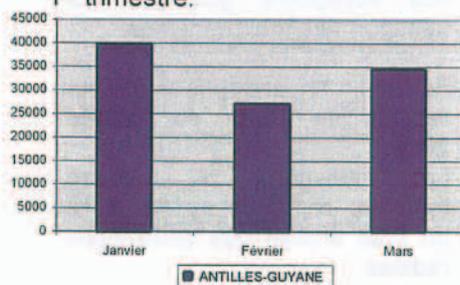


Trafic fret du réseau Antilles-Guyane aéroport pôle caraïbe au premier trimestre 2005

Le trafic fret du réseau Antilles-guyane est de 101 606 kg pour le 1^{er} trimestre 2005, contre 145 694 pour le 1^{er} trimestre 2004.

Malgré cette diminution de 30, 27 % du trafic, Fort-de-France garde la première place devant Cayenne avec un total du trafic réseau de 74 541 kg.

Cayenne importe peu, soit, 6 867kg comparativement à son exportation qui est d'un tonnage total de 20198 kg au cours de ce 1^{er} trimestre.

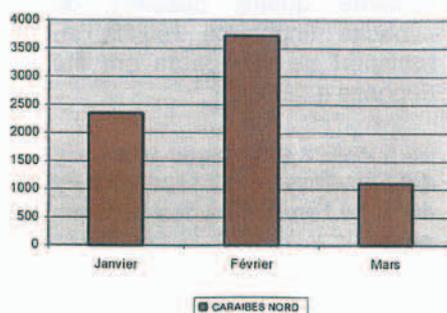


Trafic fret du réseau Caraïbe-Nord aéroport pôle caraïbe au premier trimestre 2005

Le trafic fret du réseau caraïbe-nord est de 7 179 kg avec un trafic fret export par escale de 1670 kg et un trafic fret import par escale de 5 509 kg.

En mars 2005, le trafic fret a fortement diminué pour atteindre un total de 1102 kg contre 2353 kg en janvier et 3724 kg en février.

Comparativement au 1^{er} trimestre 2004, le trafic fret est en très forte diminution soit moins 84 806 kg.



Transport Terrestre

TRANSPORT DE PERSONNES

■ Caractéristiques des entreprises de transport de voyageurs au 31 décembre 2004

76 % des entreprises inscrites au registre des transports de voyageurs du département sont des entreprises individuelles.

Les SARL qui viennent en seconde position ne représentent que 20, 87 % des entreprises inscrites, contre, 2,04 % pour les EURL.

Les entreprises sont essentiellement familiales ce qui explique cette configuration.

Il n'y a qu'une SA de transport de voyageurs dans la région.

FORMES JURIDIQUES	TOTAL
ENTREPRISES INDIVIDUELLES	521
SARL	143
SA	1
SNC	1
EURL	14
GIE	2
COOPERATIVES	3
TOTAL	685

■ Évolution des radiations d'entreprises de voyageurs en 2004

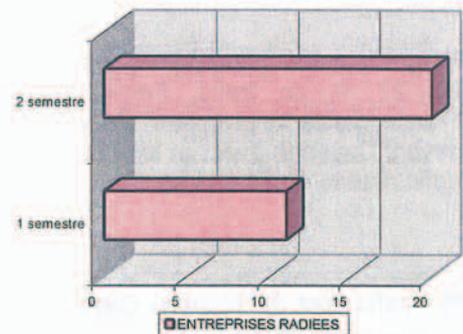
Les entreprises radiées sont plus nombreuses pour le transport des voyageurs que pour le transport des marchandises.

Au total, 31 entreprises ont été radiées au cours de l'année 2004.

Les radiations du second trimestre représentent 64,51 % du total annuel des entreprises radiées.

Les radiations ont les mêmes causes que pour le transport

des marchandises.

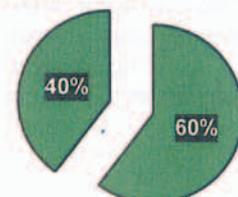


■ Capacité financière des entreprises de transport de voyageurs en 2004

Au cours de l'année 2004, cent soixante quatre dossiers de capacité financière relatifs au transport de voyageurs ont été déposés à la DDE.

65 dossiers ont obtenu une suite défavorable ce qui représente 40 % de l'ensemble des dossiers reçus.

Ce taux est de 2 fois supérieur au taux des dossiers défavorables du transport de marchandises.



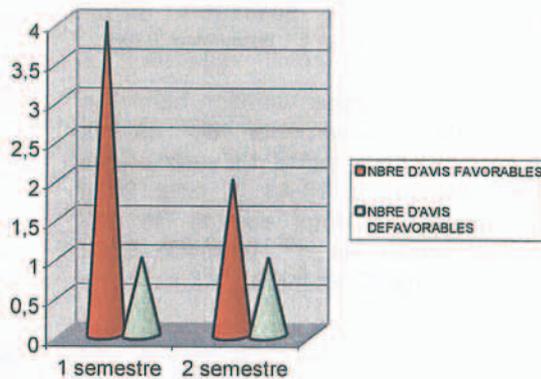
Évolution des avis de défiscalisation voyageurs émis en 2004

Le nombre de dossiers de défiscalisation du transport de voyageurs reçu au cours de l'année est supérieur à celui du transport de marchandises.

Au total, 8 dossiers ont été traités en 2004, dont 6 furent favorables et 2 défavorables.

Le montant de la défiscalisation accordé pour le renouvellement du matériel roulant du transport de voyageurs est de 3,92 fois

supérieur à celui du transport de marchandises pour un total d'investissement défiscalisé annuel en 2004 de 4 244 668,46 euros.



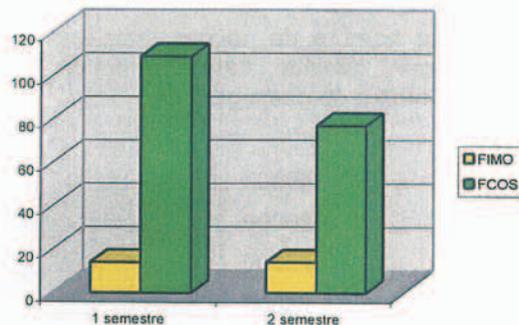
Évolution de la formation initiale minimale obligatoire (FIMO) et de la formation continue obligatoire de sécurité (FCOS)

Durant l'année 2004, il y a eu 214 formations concernant le secteur du transport de voyageurs. 28 personnes ont reçu la formation FIMO et 186 la FCOS.

Tout comme pour le transport de marchandises, le nombre de formation FCOS est nettement plus important que celui des FIMO.

Au cours de cette année, la subvention versée par l'Etat aux organismes de formation pour la

FIMO et la FCOS marchandises et voyageurs a été de 32 000 euros.



Transport Maritime

TRANSPORT DE PERSONNES

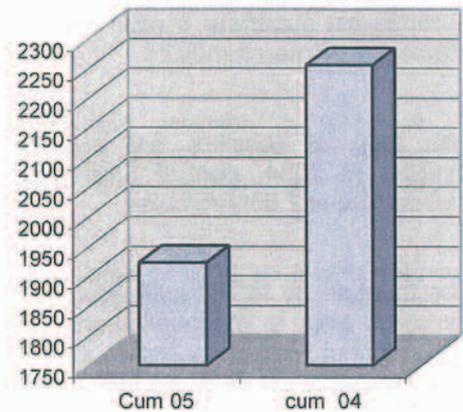
Mouvements de navires de passagers du premier trimestre 2004 et 2005

La comparaison des mouvements de navires de passagers du premier trimestre 2004 et 2005, fait état d'une variation importante de moins 14,76 %.

Au cours du 1^{er} trimestre 2004, il y a eu 2 256 mouvements de navires de passagers contre 1923 pour le 1^{er} trimestre 2005.

La plus forte variation concerne les mouvements de navires croisières transit. La variation est de moins 78,43 % pour 2005 pour un total cumulé de 102 navires au 1^{er} trimestre 2004 contre 22 en 2005.

La seule hausse observée concerne les vedettes inter-archipel de pointe-à-pitre qui passent de 1280 en 2004 à 1330 en 2005.



□ Nb total de mvts de navires de passagers

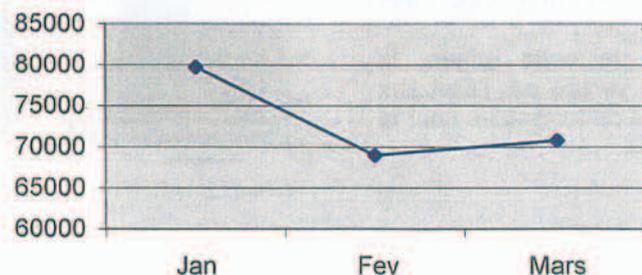
Mouvements de passagers maritimes au premier trimestre 2005

219 467 passagers ont été transportés au cours du premier trimestre 2005. Ce total est inférieur de 24,22% au total cumulé du 1^{er} trimestre 2004.

Le nombre de navires croisière ayant diminué, naturellement le nombre de passagers de

croisière suit la même tendance, et est inférieur à 2004 de moins 63,58 % pour un total de 41029 personnes transportées au 1^{er} trimestre 2005.

L'unique hausse concerne les mouvements de passagers des vedettes inter-archipel : plus 0,68%.



—●— Nb total de mvts de passagers

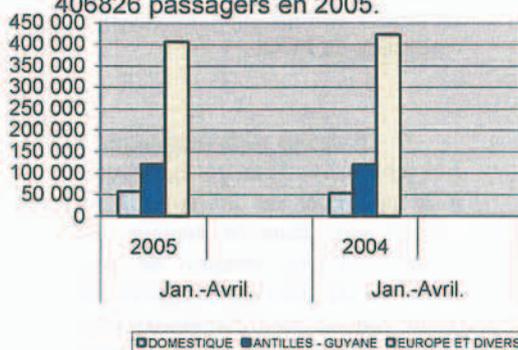
Transport Aériens

Trafic de passagers de l'aéroport pôle caraïbe de janvier 2004 à avril 2005

Le réseau domestique connaît la plus forte hausse pour la période comparée. Entre 2004 et 2005 il y a eu une augmentation de plus 6,98% du trafic pour atteindre un total de 57548 passagers fin avril 2005.

Le trafic des passagers Antilles-guyane était de 120800 passagers en 2004. En 2005, une hausse très faible de plus 0,74%.

Le seul réseau en diminution est celui de l'Europe et divers avec moins 3,91% pour un total de 406826 passagers en 2005.

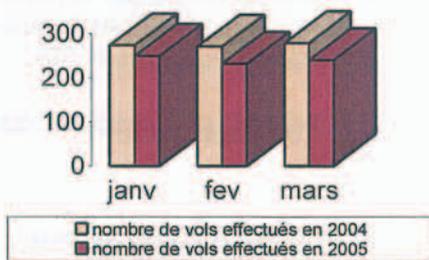


Liaison Paris Guadeloupe : nombre de vol effectué au premier trimestre 2004 et 2005

Au cours du 1^{er} trimestre 2005, 722 vols ont été effectués sur la liaison Paris-Guadeloupe.

Bien que le nombre de vols soit inférieur de 102 au total par rapport au 1^{er} trimestre 2004, comparativement au reste de la zone Antilles-guyane, la Guadeloupe est le premier département pour le nombre de vols effectués au cours de ce trimestre 2005.

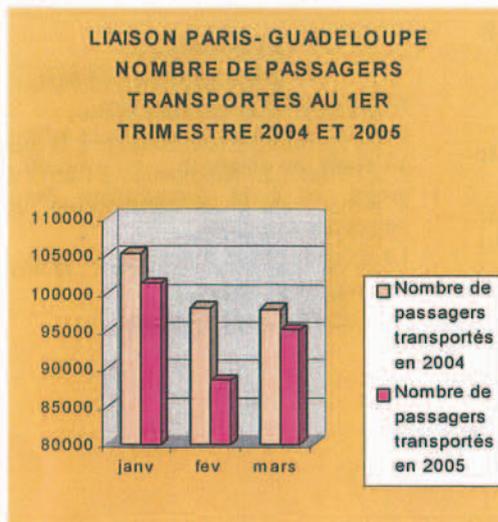
En effet, 678 vols concernent la Martinique et 178 la Guyane



Liaison Paris Guadeloupe : passagers transportés au premier trimestre 2004 et 2005

Les personnes transportées au cours du 1^{er} trimestre 2005 sont au total de 284 839, et reste inférieur de 16379 personnes par rapport à l'année 2004.

Malgré cette baisse, le département de la Guadeloupe est placé en première position dans la zone Antilles-guyane devant la Martinique et la Guyane qui ont transporté respectivement 272 579 et 41796 personnes au cours de ce 1^{er} trimestre



TRANSPORT DE PERSONNES

Plan de Déplacement Urbain

Dossier
Actualité
Transport

A / DESCRIPTION ET PROCEDURE D'ELABORATION DES PDU

1. Description des PDU

• PDU : de quoi s'agit-il ?

Un PDU est un outil de définition et de mise en œuvre d'une politique globale des transports. Il définit les principes généraux de l'organisation des transports, de la circulation et du stationnement dans le Périmètre des transports urbains.

Un périmètre de transport urbain (PTU) correspond à deux types de situation :

- le territoire d'une commune ou d'un établissement public ayant reçu mission d'organiser les transports publics de personnes.
- Le périmètre de plusieurs communes adjacentes ayant décidé d'organiser en commun un service de transport public de personnes.

Le périmètre de transport urbain est créé par arrêté préfectoral.

• Pourquoi un PDU ?

Le PDU doit aboutir à une utilisation plus rationnelle de tous les modes de déplacement parmi lesquels : les piétons, les véhicules à deux roues, les transports en commun, les transports de marchandises et la circulation automobile.

• Qui est concerné par le PDU ? :

Une autorité organisatrice de transport urbain (AOTU) est chargée de la réalisation du PDU. Cette AOTU peut être soit, une commune, ou un établissement public, ou une communauté des communes ou une communauté d'agglomération ou un syndicat mixte.

Cependant, la réussite des objectifs du PDU passe par une adhésion des citoyens. C'est pourquoi, ils sont le plus souvent associés tout au long du processus de réalisation du PDU. Les administrations participent aussi selon leur champs compétences à la réalisation du PDU.

▪ Rôle des administrations.

Les services de l'État conformément à la circulaire du 24 mars 1997 relative aux plans de déplacement urbain, ont pour mission de faire connaître les analyses et enjeux que l'État perçoit pour l'agglomération en charge de la réalisation du PDU ainsi que les objectifs dont l'État demande la prise en compte dans le PDU. Ils doivent apporter un appui méthodologique et technique lors de l'élaboration du PDU et s'assurer de la prise en compte des objectifs de l'État. Enfin, ils suivent la mise en œuvre des orientations du PDU

2 Procédure d'élaboration des PDU

▪ Mise en œuvre des PDU :

Les PDU sont obligatoires dans les agglomérations de plus de 100 000 habitants. Ils sont volontaires dans les autres cas.

▪ La procédure d'élaboration des PDU :

se fait en trois grandes phases :

La première phase consiste à la mise à l'étude, au diagnostic, à l'arrêt du projet, et à la consultation des personnes associées.

La seconde phase concerne : la mise à l'enquête publique,

La troisième l'approbation.

• La compatibilité entre les documents :

Le plan de déplacement urbain doit être compatible avec le SCOT. Concernant le plan local d'urbanisme, le lien avec le PDU est renforcé par la loi SRU, car il doit être compatible avec le PDU.

B / LES PLANS DE DEPLACEMENT URBAIN EN GUADELOUPE

Que se passe t-il en Guadeloupe ?

Plusieurs communautés de communes et une agglomération, se sont lancées dans une démarche d'élaboration d'un Plan de Déplacement Urbain.

- l'agglomération Pointoise
- la communauté de communes du Sud Basse-Terre
- la communauté de communes du Nord Basse-Terre
- la communauté de commune de Marie Galante.

Le seul PDU obligatoire de la Guadeloupe pour l'instant est celui de l'agglomération Pointoise. Tous les autres PDU sont volontaires.

Les objectifs fixés par les agglomérations sont variés :

- Améliorer les accès routiers
- Mettre en place un plan de circulation
- Mettre en place une véritable organisation des TCP
- Offrir des solutions de stationnements pour l'ensemble des usagers
- Aménager des circulations piétonnes sûres et confortables
- Développer l'usage des modes doux de déplacement..

INFORMATIONS UTILES

Manifestation :

Le Ministère de l'équipement organisera la première fête du transport et de la mobilité du 04 au 06 Novembre 2005 dans toute la France.

Le thème de cette manifestation est : la découverte des métiers du transport et de la formation.

La Direction Départementale de l'Équipement de la Guadeloupe organisera une matinée sur ce thème au WTC le vendredi 04 Novembre 2005.

Cette manifestation est gratuite et s'adresse à tous ceux qui souhaitent découvrir les métiers du transport.

Service des Affaires Economique

Cellule Observatoire

Régional des Transports

Saint-Phy

B.P. 54

97102 Basse-Terre - Cédex

Téléphone :

0590 99 43 63

télécopie :

0590 99 43 11

TRANSPORT TERRESTRE DE MA
TRANSPORT TERRESTRE DE VOYAGEURS - TRANSPORT MARITIME DE PASSAGERS - TRANSPORT AER
PLAN DE DEPLACEMENT URBAIN - DESCRIPTION ET PROCEDURE D'ELABORATION DES PDU - LES PDU EN GUAD